

27 mars 1995

95.108

Postulat du groupe libéral-PPN

Succession: paiement à l'Etat par cession d'oeuvres d'art

Le Conseil d'Etat est invité à étudier l'introduction, dans la législation en la matière, de dispositions permettant, d'entente avec l'Etat, le paiement de l'émolument de dévolution d'hérédité et des droits de succession par la cession, à ce dernier, d'oeuvres d'art de nature mobilière ou immobilière.

Signataires: C. de Montmollin et J.-G. Béguin.